

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du vendredi 24 juin 1977 9h30 Salon du  
Chancelier Taillon

ETAIENT PRESENTS: Dr Claude Gaudreau, président  
Père Clément Cormier  
M. Jean Cadieux  
M. Victor Ross  
M. Marcel Sormany  
M. Denis Haché  
M. Fernand Arsenault  
M. William Martin  
M. Egbert McGraw  
M. Robert Cormier  
M. Robert McGraw  
M. Léopold Belliveau  
Me Jean-Claude Angers  
Madame Aldéa Landry  
M. Victor Raiche  
M. Paul L. Bourque  
M. Jean-Eudes Sénéchal  
M. Docithé Mallet  
M. Arthur J. LeBlanc  
M. Nazaire Arsenault  
M. Lionel Deveau  
Soeur Anne-Marie Savoie  
M. Médard Collette, observateur  
M. Paul-Emile Benoit, observateur  
Mlle Florine Thériault, observateur  
P. Louis-Marcel Daigle, secrétaire

ABSENCES MOTIVEES: Madame Irène Guérette  
M. Adrien Bérubé

1. OUVERTURE DE LA REUNION

Docteur Gaudreau appelle la réunion à l'ordre et la déclare ouverte.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Le Président constate la régularité de la convocation, c'est-à-dire que l'avis de convocation a été envoyé dans le délai prévu et qu'il y a quorum.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 AVRIL 1977

Corrections à apporter au procès-verbal de la réunion du Conseil des Gouverneurs du 30 avril 1977:

- P. 2, no 5 - Modalité d'élection  
III. B - Enlever le nom de Fernand Arsenault comme appuieur.
- P. 4, no 6 - Adoption du procès-verbal du Comité exécutif Au milieu de la page, enlever et permanence alors on doit lire: Promotion à Shippagan.
- P. 6, no 6 - Adoption du procès-verbal du Comité exécutif  
VI - Aménagement à Bathurst - on doit lire: Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par William Martin que le responsable de l'Education permanente du Nord-est ainsi que les dossiers soient installés à Shippagan pour le 1<sup>er</sup> juillet 1977, et qu'on aménage à Bathurst les bureaux dont on a besoin..

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 AVRIL 1977 (suite)

Addition à apporter au procès-verbal de la réunion du Conseil des Gouverneurs du 30 avril 1977:

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Jean-Claude Angers que l'article no 4 du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 29 avril 1977 soit inclus au procès-verbal du Conseil des Gouverneurs du 30 avril comme ayant été adopté.

La proposition approuvée par le Comité exécutif se lit comme suit:  
"DEMANDE DU COLLEGE JESUS-MARIE CONCERNANT LE COMITE DES AVISEURS

Le Comité a étudié les services rendus par le Comité aviseur de Shippagan et recommande que ce Comité des aviseurs soit maintenu en fonction."

ADOPTÉ.

Il est proposé par Sr Anne-Marie Savoie appuyé par Marcel Sormany que le procès-verbal de la réunion du Conseil des Gouverneurs du 30 avril 1977 soit approuvé avec les corrections et addition mentionnées.

Adopté.

4. PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF DU 27 MAI ET DU 11 JUIN 1977.

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Paul Bourque que les procès-verbaux des réunions du 27 mai et du 11 juin soient reçus par le Conseil des Gouverneurs.

Adopté.

5. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX DU 27 MAI ET DU 11 JUIN

A) Le texte tel qu'il apparaît au procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 27 mai 1977:

"Décision du Conseil des Gouverneurs 17 février 1976 concernant l'entente du mois de décembre 1975.

"Suite à la réunion du Conseil des Gouverneurs (30 avril 1977) au cours de laquelle on a discuté de la décision suivante prise par le Conseil (17 février 1976)

"Il est proposé et appuyé que l'entente signée le 17 décembre 1975 à Fredericton devienne une partie intégrale des règlements et qu'aucune partie ne puisse être changée ou amendée sans l'approbation de 80% de tous les gouverneurs".

Le Recteur a demandé à Maître Alfred Landry un avis légal à savoir si oui ou non cette décision du Conseil est ultra-vires.

Après discussion, le Conseil des Gouverneurs demande "que cette question soit étudiée par le nouvel exécutif qui fera rapport au Conseil des Gouverneurs".

Après avoir constaté que la charte 4 - 12 mentionne que: "Le Conseil des Gouverneurs pourra par une résolution adoptée par au moins deux tiers des votes des gouverneurs présents à une réunion spéciale ou général..." etc. le Comité exécutif recommande au Conseil des Gouverneurs de voter pour le maintien ou pour l'abrogation de cette résolution votée le 17 février 1976."

5. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX DU 27 MAI ET DU 11 JUIN (suite)I). Décision du Conseil des Gouverneurs 17 février 1976  
concernant l'entente du mois de décembre 1975 (suite)

Il est proposé par Aldéa Landry appuyé par Léopold Belliveau que soit abrogée cette décision prise par le Conseil des Gouverneurs le 17 février 1976.

Vote: Pour: 17

Abst.: 3

Adopté.

II. Mode de fonctionnement1) Rangs professoraux à Shippagan

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Docithé Mallet que le Conseil ratifie la décision du Comité exécutif et accorde les rangs professoraux suivants aux professeurs rattachés au Centre universitaire de Shippagan.

Professeur agrégé Soeur IrèneLéger Professeurs adjoints

Mlle Rose-Mary Babitch  
M. Armand Caron  
Sr Agathe Chiasson  
Sr Laurentine Chiasson

M. Jean-Yves Daigle  
M. Gregory D'Souza  
M. Jacques Robichaud

Professeurs chargés d'enseignement I

Sr Emilienne Kerry  
Mlle Caroline Lanteigne

M. William Martin  
M. Valois Robichaud

Professeur chargé d'enseignement II

Mme Lucienne Savoie.

Adopté.

2) Autres problèmes à étudier:

Lors de sa dernière réunion, le Conseil des Gouverneurs a demandé au Comité exécutif d'étudier d'une façon plus approfondie le problème de certains organismes particuliers et cela dans le but de mettre en oeuvre le rouage capable d'assurer le fonctionnement de l'Université conformément à la charte promulguée en février 1977 et à l'entente signée le 17 décembre 1975. Voici ses recommandations:

A - Le Conseil des Gouverneurs siège au moins 3 fois par année. Le Comité exécutif pourra au besoin préciser le nombre et la fréquence des réunions.

B - Le Comité exécutif siège normalement une fois le mois et les réunions se tiennent alternativement sur chacun des campus.

C - Le Sénat académique siège au moins 3 fois par année:

1. Pendant la semaine d'étude d'automne
2. Pendant la semaine d'étude du printemps
3. Au mois d'août.

Il est présidé par le Recteur.

- L'exécutif du Sénat est le Conseil académique actuel (tel que décrit dans les statuts, art. 36) plus les directeurs d'étude des campus d'Edmundston et de Shippagan. Il siège normalement une fois le mois, le dernier mercredi de chaque mois. Il est présidé par le Recteur.

5. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX DU 27 MAI ET DU 11 JUIN (suite)

II Mode de fonctionnement (suite)

2) Autres problèmes à étudier: (suite)

- Chaque campus a un comité académique présidé par le Recteur adjoint; il s'occupe des problèmes internes de son campus et fait des recommandations, s'il y a lieu au Conseil académique.  
Il **siège** normalement une fois le mois.

D - Comité des aviseurs au Recteur adjoint:

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Marcel Sormany qu'on laisse tomber l'article "C" (au procès-verbal du Conseil des Gouverneurs du 30 avril) traitant des comités aviseurs au Recteur adjoint jusqu'au moment où l'on aura précisé les fonctions de Recteur adjoint et des autres administrateurs.

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Léopold Belliveau que le Conseil des Gouverneurs approuve ces recommandations.

Adopté.

III Principe général

Lors de la réunion du 27 mai, le Comité exécutif a recommandé au Conseil des Gouverneurs que pour la prochaine année académique l'Université fonctionne selon la charte, et qu'entre temps un comité soit formé pour étudier certains changements à faire au "projet d'entente du 17 décembre 1975" et à la charte afin de présenter un rapport à cet effet dans un délai raisonnable.

Il est proposé par Léopold Belliveau appuyé par Aldéa Landry que le Conseil des Gouverneurs approuve cette recommandation du Comité exécutif.

Adopté.

IV Rapport du Comité des griefs

a) Demande de MM. Hugues Roy et Normand Vautour

Le grief: L'augmentation de salaire offerte pour l'année n'est pas suffisante. Les professeurs en cause demandent:

- a) Que le supplément rattaché à leur affectation au programme d'enseignement du français aux fonctionnaires du gouvernement fédéral soit porté à \$3,2000; et
- b) Que l'augmentation à leur salaire de base soit de 6.5% plus l'augmentation statutaire de \$575.

Conclusion: Ayant dûment examiné la présentation des professeurs Hugues Roy et Norman Vautour et les autres informations pertinentes, le Comité des griefs juge qu'il n'y a pas matière à grief.

b) Demande de Mme Cécile Jones - professeur au programme d'enseignement du français aux fonctionnaires du gouvernement fédéral.

Le grief: L'augmentation de salaire offerte pour l'année 1976-77 n'est pas suffisante. Le professeur en cause demande:

- 0) Que le supplément rattaché à son affectation au programme mentionné ci-dessus soit porté à \$3,200.
- b) Que l'augmentation à son salaire de base soit de 6.5%, plus l'augmentation statutaire de \$575.

5. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX DU 27 MAI ET DU 11 JUIN (suite) IVRapport du Comité des griefs (suite)

## b) Demande de Mme Cécile Jones (suite)

Pour les mêmes raisons soulevées dans le cas des professeurs Hugues Roy et Norman Vautour, le Comité juge qu'il n'y a pas matière à grief dans la représentation telle que formulée ci-dessus.

Cependant, le Comité des griefs a noté des circonstances particulières, comme par exemple:

- Madame Jones a été rattachée à l'enseignement du français, langue seconde, soit à l'Université St-Joseph puis à l'Université de Moncton depuis 1960;
- Elle a atteint le maximum de l'échelle salariale pour son rang académique de Chargé d'enseignement II, donc elle ne peut pas bénéficier de la pleine augmentation accordée aux professeurs en général, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1976;
- Les qualifications académiques de Madame Jones ne rencontrent pas les normes fixées pour le prochain rang académique, soit celui de Chargé d'enseignement I; donc, elle ne peut pas aspirer à une promotion, pas plus qu'à la permanence d'emploi.

En somme, on peut affirmer qu'au cours des prochaines années, les augmentations salariales que toucherait Madame Jones seront vraisemblablement limitées à la majoration du maximum de l'échelle pour le rang de Chargé d'enseignement II.

Conclusion: En considération de la compétence qu'on lui reconnaît dans son domaine, des nombreuses années consacrées au service de l'Université et de la situation décrite ci-dessus, le Comité des griefs recommande au Comité exécutif d'examiner la possibilité d'ajouter au salaire de base de Madame Cécile Jones (maximum de l'échelle pour Chargé d'enseignement II) un supplément annuel dans l'ordre de \$1,200. à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1976.

## c) Demande de Louis Fournier, professeur de français à la Faculté des arts.

L'Université a donné avis à Monsieur Fournier de son intention de ne pas renouveler son contrat en vue de l'année 1977-78.

- 1 - Monsieur Fournier considère que les accusations portées contre lui, à savoir qu'il n'a pas rempli adéquatement ses tâches administratives, ne sont pas fondées, étant donné que celles-ci n'avaient jamais été définies au préalable.
- 2 - Monsieur Fouernier estime que le processus prévu par les paragraphes e et f de l'article 69 des statuts de l'Université de Moncton n'a pas été suivi.

Jugement: Le Comité est unanime et emphatique sur la considération que le paragraphe 69 (f) n'a définitivement pas été respecté du tout... et considère que la seule manière de rectifier une telle lacune est de réembaucher Monsieur Fournier pour l'année 1977-78, le considérant comme professeur à l'essai sans préjudice, ni précédent.

5. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX DU 27 MAI ET DU 11 JUIN (suite)

IV Rapport du Comité des griefs (suite)

Dans les trois cas, le Comité exécutif ratifie les recommandations du Comité des griefs.

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Fernand Arsenault que le Conseil des Gouverneurs entérine la décision du Comité exécutif relativement au rapport du Comité des griefs.

Adopté.

V Nomination du Directeur des études à Shippagan

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Denis Haché que la question de la nomination du Directeur des études à Shippagan soit déposée sur la table en attendant que le problème soit réglé au niveau local.

Adopté.

VI Education permanente du Nord-est

Afin de respecter la décision prise par le Conseil des Gouverneurs le 30 avril 1977, et d'assurer le meilleur fonctionnement possible de l'Education permanente du Nord-est, les dispositions suivantes sont prévues:

- Le bureau central est situé dans l'édifice du Centre universitaire de Shippagan.
- Les quatre professeurs de Bathurst ont été invités (sur une base volontaire) à se déplacer à Shippagan et à s'impliquer dans le fonctionnement du centre universitaire, tout en restant pour le moment sous l'autorité du Directeur de l'Education permanente.
- Le Directeur actuel reste en fonction, assurant 60% de son temps au bureau de Shippagan.
- Un adjoint dirige le bureau de Bathurst en l'absence du Directeur et sous sa responsabilité.

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Sr Anne-Marie Savoie que le Conseil des Gouverneurs accepte cette procédure.

Adopté.

VII Censure - négociations

Lors de la réunion du Comité exécutif du 11 juin tenue à Edmundston, le Recteur a présenté le texte d'un projet soumis à l'Université lors d'une rencontre avec les représentants de l'ABPUM et de l'ACPU en vue de régler le problème de la censure.

Après discussion le Comité a proposé certaines modifications et a recommandé que le texte modifié soit soumis à Me Alfred Landry avant de le présenter en contre partie à l'ACPU.

5. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX DU 27 MAI ET DU 11 JUIN (suite)VII Censure - négociations (suite)

Le Recteur présente au Conseil des Gouverneurs le texte ainsi modifié et qui a été présenté à Me Alfred Landry tel qu'on l'avait recommandé au Comité exécutif.

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Sr Anne-Marie Savoie que le Recteur soit autorisé à envoyer le document avec l'amendement suggéré A l'ACPU et qu'il fasse rapport A une réunion ultérieure.

Vote: Pour: 15                      Contre: 4                      Abst.: 1                      Adopté.

L'amendement suggéré est: A la 3<sup>e</sup> page du texte, il faudrait ajouté (iv) ainsi que le dossier complet du Dr Islam.

VIII Etude du rapport d'une réunion d'un comité spécial qui a eu lieu au bureau du Recteur le 2 juin 1977

- a) Les membres de ce comité spécial ont d'abord étudié le nom ou la désignation des trois centres universitaires. Les membres du comité étudient plusieurs possibilités et se mettent d'accord pour suggérer au Comité exécutif la formule suivante:

- A) Centre universitaire de Moncton
- B) Centre universitaire de Shippagan
- C) Centre universitaire de Saint-Louis-Maillet

Il est proposé par Léopold Belliveau appuyé par Robert Cormier que le Conseil des Gouverneurs approuve cette désignation des trois centres universitaires.

Adopté.

- b) Suggestions de ce comité

Le comité spécial soumet au Comité exécutif les suggestions suivantes:

- 1 - Que toute communication officielle avec la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick provenant des centres universitaires soit transmise par le bureau du Recteur (demandes spéciales, budgets de rénovations, etc) avec copie aux personnes concernées.
- 2 - Que les inscriptions aux livres concernant la valeur des terrains, des édifices, des ameublements, des équipements et des volumes soient maintenus par le bureau de Moncton.
- 3 - Que le service de la dette sur les terrains et les édifices soit assumé par les centres respectifs mais que la comptabilité de ceux-ci soit maintenue par le bureau de Moncton.
- 4 - Que le Vice-recteur à l'administration soit responsable de toutes assurances pour les trois centres universitaires tout en tenant compte des contingences locales.
- 5 - Que le système de comptabilité des trois centres universitaires soit uniforme et que le bureau de Moncton soit responsable de la préparation et la diffusion des informations statistiques et financières exigées par les diverses agences gouvernementales.

5. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX (suite)

VII Etude du rapport d'une réunion d'un comité spécial (suite) b)

Suggestion (suite)

- 6 - Que la comptabilité des centres universitaires SaintLouis-Maillet et Shippagan soit maintenue à Edmunds-ton et à Shippagan, et qu'en temps opportun les responsables des trois campus, Moncton, Saint-Louis-Maillet et Shippagan s'entendent pour planifier le transfert de certains aspects comptables, si jugé nécessaire et plus pratique.
- 7 - Que l'emprunt de banque et le découvert en banque encourus pour le financement du fonds de fonctionnement du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet soient consolidés au 30 juin 1977 (ou avant si possible) par un emprunt global remboursable à raison de \$70,000. par année. Le service de cette dette est assumé par le Centre universitaire SaintLouis-Maillet et la comptabilité de cette transaction est maintenue par le bureau de Moncton.
- 8 - Que le bureau de Moncton reçoive les subventions provinciales des trois centres universitaires et après consultation avec les autorités de ces centres universitaires, transfère les montants nécessaires aux centres universitaires Saint-Louis-Maillet et Shippagan, et qu'il soit autorisé à faire des placements temporaires le cas échéant.
- 9 - Que les officiers suivants des centres universitaires Saint-Louis-Maillet et Shippagan soient autorisés à signer les chèques et les effets de banque:  
  
    Au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet:  
        1 - Le Recteur adjoint  
        2 - Le Directeur des services administratifs  
        3 - Le Comptable.  
  
    Au Centre universitaire de Shippagan:  
        1 - Le Recteur adjoint  
        2 - Le Comptable  
        3 - Le Directeur des études.
- 10 - Que tout emprunt, toute transaction de terrains ou d'édifices soient soumis au Conseil des Gouverneurs pour approbation.
- 11 - Que les chèques, les reçus officiels et les bons de commande soient conçus de façon à indiquer clairement le nom du centre et en-dessus de la signature autorisée, le nom officiel de la corporation soit "Université de Moncton".
- 12 - Le comité se penche ensuite sur la question des statuts et règlements et se met d'accord sur la suggestion suivante: Les trois recteurs adjoints se rencontrent au mois d'août pour faire une première étude. Il s'agit ici d'un comité ad hoc temporaire.

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par William Martin que ce rapport du comité spécial soit accepté par le Conseil des Gouverneurs.

Adopté.

5. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX (suite)VIII Nominations

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par William Martin que le Conseil des Gouverneurs approuve la nomination suivantes:

Monsieur Noyan Turkkan - Directeur  
Département de génie

Monsieur Ward O'Neil - Directeur  
Département de psychologie

pour un mandat de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1977.

Adopté.

Il est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Soeur Anne-Marie Savoie que le Père Gérald Poirier soit nommé directeur du Département des sciences religieuses pour un mandat d'un an, renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1977.

Adopté.

IX Echange de terrains

Lors de la construction de la route "trans campus" qui prolonge la rue Archibald, l'Université avait procédé à certains échanges de terrains avec les religieuses Notre-Dame du Sacré-Coeur. Il s'agit de parcelles de terrain appartenant à Notre-Dame d'Acadie.

Le Comité exécutif avait recommandé au Conseil des Gouverneurs d'autoriser l'échange définitif de ces terrains. On trouve l'indication de ces terrains sur la carte qui a été envoyée aux gouverneurs en annexe "A".

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Lionel Deveau que le Conseil des Gouverneurs approuve l'échange de terrains entre l'Université de Moncton et les religieuses Notre-Dame du Sacré-Coeur tel que décrit dans le plan soumis aux gouverneurs.

Adopté.

X Salaire des cadres administratifs

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Egbert McGraw que les augmentations de salaires des cadres administratifs soient établis par un comité constitué du Recteur et des membres du Comité exécutif du Conseil des Gouverneurs non-salariés de l'Université.

XI Promotion et congé au Centre universitaire Saint-Louis-MailletA) Promotion

Le Comité local des promotions propose que M. Emilien Vermette soit promu au rang de professeur agrégé.

B) Congé

Madame Yvette Bisson (arts visuels) demande un congé sans rémunération pour une année.

Le Comité exécutif recommande l'acceptation de ces demandes.

Il est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Sr Anne-Marie Savoie que le Conseil des Gouverneurs ratifie la recommandation du Comité exécutif.

5. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX (suite)XII Campagne de souscription - Comité responsable

Principe à établir:

Le Comité recommande de soumettre au Conseil des Gouverneurs le problème linguistique connexe, à savoir:

"Est-il possible de lancer une campagne de souscription de cette envergure sans la faire dans les deux langues du pays?"

Si l'on doit employer les deux langues, qu'advient-il de la politique linguistique de l'Université?

Formation du comité ad hoc:

Le Comité discute du principe (sans en arriver à une décision) de la formation d'un comité permanent du fonds de développement formé de représentants des deux groupes culturels du pays.

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Léopold Belliveau que les patrons d'une campagne de souscription organisée par le Comité de fonds de développement de l'Université de Moncton comprenne des membres des deux groupes ethniques du pays et que la publicité soit faite dans les deux langues.

Adopté.

XIII Education permanente

Le Comité exécutif (11 juin) discute de la structure de l'Education permanente; par exemple, le Directeur de la section du Nord-est relève de qui? Du Recteur adjoint? Du Directeur de Moncton?

Les directeurs de l'Education permanente doivent se rencontrer le 21 juin prochain. Le Comité recommande qu'ils étudient ce problème de la structure provinciale à l'Education permanente et fassent des recommandations à cet effet, si possible, en vue de la réunion du Conseil des Gouverneurs prévue pour le 24 juin.

Le Comité suggère également que M. Denis Haché, recteur adjoint à Shippagan, assiste à la rencontre du 21 juin et y fasse connaître le point de vue de son établissement.

M. Victor Ross présente aux membres du Conseil des Gouverneurs un rapport intérimaire qui avait été préparé lors de la rencontre du 21 juin.

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Victor Raiche que dans le nord-est en ce qui concerne l'Education permanente, le statu quo soit maintenu jusqu'à ce que l'Université ait planifié et précisé sa structure après avoir reçu le rapport final du Comité de l'Education permanente.

Vote:            Pour: 3                    Contre: 13                    Abst.: 4 Non-adopté.

Il est proposé par Denis Haché appuyé par William Martin que les services de l'Education permanente du Nord-est relève immédiatement du Recteur adjoint de Shippagan et que les modalités de transfert, de finances, etc. soient réglés pour le 1<sup>er</sup> septembre 1977.

Vote:            Pour: 14                    Contre: 6                    Abst.: 1 Adopté.

6. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Robert Cormier que les procès-verbaux du Comité exécutif en date du 27 mai et du 11 juin soient adoptés exception faite des articles qui ont été étudiés et votés séparément.

Adopté.

7. RAPPORT DE COMITES

A) Comité tripartite

Monsieur Cadieux présente un rapport préliminaire du Comité tripartite "ad hoc" sur la situation linguistique à l'Université de Moncton.

Ce Comité a été formé à la suite de la publication du mémoire de la FEUM intitulé "La situation linguistique à l'Université de Moncton.

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Léopold Belliveau que le rapport préliminaire soit déposé afin que les gouverneurs en prennent connaissance et que l'on attende le rapport final.

Adopté.

B) Redteur adjoint -- Edmundston

Le mandat de Monsieur Sormany du Centre universitaire d'Edmundston se termine sous peu.

Il est proposé par Léopold Belliveau appuyé par Denis Haché que le mandat de M. Marcel Sormany comme Recteur adjoint à Edmundston soit maintenu jusqu'à la prochaine réunion des gouverneurs et qu'entre temps le Recteur fasse certaines consultations et présente ses recommandations à la prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs.

Adopté.

9. INSTITUT DE MEMRAMCOOK - NOMINATION

M. Gregg Murphy qui représentait les mouvements ouvriers auprès du Conseil de l'Institut de Memramcook, nommé par l'Université, se retire.

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Paul Bourque que Madame Claire Doiron soit membre du Conseil d'administration de l'Institut de Memramcook

Adopté.

10. RESOLUTION BANCAIRE

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Léopold Belliveau que:

10. RESOLUTION BANCAIRE (suite)

A - Les officiers autorisés à signer les effets de banque soient:

a) pour le Centre universitaire de Moncton:

- 1 - le Recteur
- 2 - le Vice-recteur à l'administration
- 3 - le Directeur du Service des finances
- 4 - le Comptable en chef

b) pour le Centre universitaire Saint-Louis-Maillet:

- 1 - le Recteur-adjoint
- 2 - le Directeur des Services administratifs
- 3 - le Comptable

c) pour le Centre universitaire de Shippagan:

- 1 - le Recteur-adjoint
- 2 - le Directeur des études
- 3 - le Comptable

B - A l'exception de "Compte de salaire", deux signatures sont requises sur tous les effets de banque.

Adopté.

11. VERIFICATEUR DES LIVRES DE L'UNIVERSITE

Il est proposé par Léopold Belliveau appuyé par Aldéa Landry que l'Université retienne les services de la Firme LeBlanc et Doiron pour la vérification des livres des trois centres universitaires.

Adopté.

12. FACULTE DE DROIT

- a) Le Recteur distribue et fait lecture d'une lettre du Dr Catherine Wallace, présidente de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes relativement à la Faculté de droit.
- b) Le Recteur fait un bref résumé de toutes les démarches qui avaient été entreprises en vue de l'organisation de la Faculté de droit à l'Université de Moncton.

Il est proposé par Léopold Belliveau appuyé par Paul Bourque qu'une lettre soit envoyée à la Présidente de la CESPM au nom du Conseil des Gouverneurs témoignant notre appréciation pour l'approbation qui a été donné au projet de Faculté de droit.

Adopté.

12. FACULTE DE DROIT (suite)

Il est proposé par Léopold Belliveau appuyé par Paul Bourque que le Recteur soit autorisé à négocier avec les Pères de Ste-Croix des conditions d'un bail de location à la Résidence Ste-Croix pour la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Abst.: 1

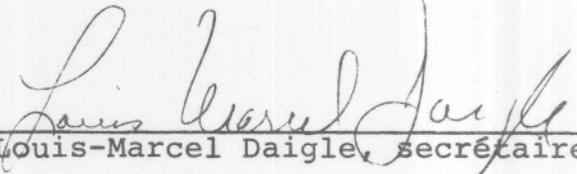
Adopté.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Le Conseil des Gouverneurs décide que la prochaine réunion aura lieu le 23 septembre 1977.

La séance est levée à 17h30.

(Signé) Dr Claude Gaudreau, président

(Signé)   
Louis-Marcel Daigle, secrétaire